

CHAMPIONNAT D'EUROPE
2^{EME} ET 3^{EME} MANCHE DE COUPE DU MONDE

2021
ARC A POULIES TAE

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat d'Europe est de 6 tireurs maximum (3 femmes et 3 hommes).

Chaque archer se présentant à l'épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra :

- Etre licencié à la FFTA en 2021 et être de nationalité française,
- Faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 23 avril 2021,
- Faire parvenir par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 23 avril 2021, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité devra être supérieure au 26 novembre 2021,
- Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation annuelle de sortie du territoire (en faire parvenir une copie à a.reculet@ffta.fr avant le 23 avril 2021),
- S'il est inscrit sur liste ministérielle, être à jour de sa surveillance médicale réglementaire 2021.

Processus de sélection

Une épreuve de sélection, ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, sera organisée le 8-9 mai (lieu à déterminer) sous la forme suivante :

J1 : 2x36 flèches + 5x(5x3flèches)

J2 : 2x36 flèches + Tournoi à élimination directe.

Le règlement de cette épreuve et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

1^{ERE} MANCHE DE COUPE DU MONDE – WC1
GUATEMALA CITY (GUA) 19-25/04/21

L'équipe de France qui participera à la 1^{ère} manche de coupe du Monde se déroulant à Guatemala City du 19 au 25 avril sera composée à l'issue d'une épreuve organisée à Dijon le 10 avril sous le format suivant :

2x(2x36fl) + Tournoi à élimination directe.

Cette épreuve sera réservée aux publics prioritaires (sportifs figurant sur liste ministérielle ou appartenant au PPF).

La sélection pour la WC2 sera effective le 12/04/2021.

2^{EME} MANCHE DE COUPE DU MONDE – WC2
LAUSANNE (CHE) 17 - 23/05/21

L'équipe de France qui participera à la 2^{ème} manche de la coupe du Monde se déroulant à Lausanne du 17 au 23 mai pourra être composée d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection et présentant un niveau de performance leur permettant d'être potentiellement médaillables.

La sélection pour la WC2 sera effective le 11/05/2021.

**CHAMPIONNAT D'EUROPE
ANTALYA (TUR) 31/05 - 06/06/21**

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe se déroulant à Antalya du 31 mai au 6 juin sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection du 8-9 mai à condition d'être classé dans les 3 premiers du tournoi et
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective le 11/05/2021.

**3^{EME} MANCHE DE COUPE DU MONDE – WC3
PARIS (FRA) 21-27/06/2021**

L'équipe de France qui participera à la 3^{ème} manche de la coupe du monde se déroulant à Paris du 21 au 27 juin 2021 sera composée par la direction technique nationale dans l'intérêt de l'équipe de France d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour la 3^{ème} manche de la coupe du Monde sera effective le 7/06/2021.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères liées au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Le coût de l'inscription à l'épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

2x36 flèches

A l'issue de chaque tir de 2x36 flèches (2 séries de 6 volées de 6 flèches en 4 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X).

5x(5x3 flèches)

A l'issue du tir de 5x(5x3 flèches), soit 25 volées de 3 flèches en 2 minutes, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte.

A l'issue des deux 2x36 flèches et du 5x(5x3 flèches), un classement final est établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, le score réalisé lors du 2x36 flèches de J2, puis le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte. Si une égalité demeure, un tir de barrage pourra être organisé.

Tournoi

Un tournoi de matchs à élimination directe est organisé. Le tableau de matchs est établi en fonction du classement final de l'épreuve de sélection.

Le tournoi débute en 1/4 de finale (1^{er} vs. 8^{ème}, 2^{ème} vs. 7^{ème}, ...) et s'achève en finale.